



« Education critique aux médias » et Rassemblement national, cherchez l'intrus

Le SNJ, le SNJ-CGT et la CFDT-Journalistes dénoncent le fait que l'Assemblée nationale ait choisi un député du Rassemblement national (RN) au poste de co-rapporteur d'une « mission flash sur l'éducation critique aux médias », aux côtés d'une députée Renaissance.

Cette mission flash, mise en place par la Commission des Affaires culturelles et de l'Education de l'Assemblée nationale, est censée « étudier les dispositifs d'éducation critique aux médias proposés aux Français et aux jeunes en particulier » et mener « des auditions [...] pour recenser les initiatives sur le sujet », dont les « conclusions alimenteront ainsi les Etats généraux du droit à l'information », qui doivent débiter prochainement.

Le RN est habitué à sélectionner les journalistes qu'il autorise à assister à ses événements. En avril, Marine Le Pen a ainsi revendiqué d'interdire l'entrée de son QG de campagne présidentielle à qui lui plaisait. « Quand je décide, j'assume », a-t-elle tranché. Lors de la Présidentielle de 2017, plusieurs journalistes et médias avaient déjà subi ce traitement et des dizaines de sociétés de journalistes avaient dénoncé de telles pratiques.

Plusieurs élus locaux du RN témoignent également d'une franche hostilité à l'égard des journalistes. Du maire d'Hénin-Beaumont qui interdit *La Voix du Nord* de manifestations municipales et l'inonde de droits de réponse, à celui de Béziers (non-encarté RN, mais soutenu par ce dernier) qui insulte deux représentants du Club de la presse de Montpellier et les expulse de la mairie, alors qu'ils tentaient une conciliation entre la rédaction de *Midi Libre* et le maire.

Quel est donc le sens que souhaite donner la représentation nationale à l'éducation aux médias, en confiant le co-pilotage d'une mission d'étude à un membre d'un parti politique qui pratique le dénigrement et la défiance envers les médias régulièrement, et accorde du crédit à la diffusion des rumeurs, quand il n'en est pas lui-même le diffuseur ?

En tout état de cause, le SNJ, le SNJ-CGT et la CFDT-Journalistes ne participeront pas aux travaux de cette mission flash.

Les trois syndicats de journalistes suggèrent d'ailleurs au gouvernement de profiter des Etats généraux du droit à l'information pour réfléchir aux atteintes à la mission des journalistes.

Paris, le 6 décembre 2022.